

PRTSGE00

WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2018 -33 DU 05 OCTOBRE 2018

portant abrogation de la loi n° 2018-01 adoptée le 04 janvier 2018 portant statut de la magistrature en République du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 04 septembre 2018 ;

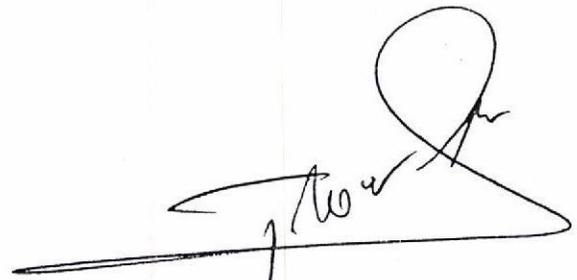
La Cour constitutionnelle ayant rendu la décision de conformité à la Constitution DCC 18-192 du 02 octobre 2018, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : La loi n° 2018-01 adoptée le 04 janvier 2018 portant statut de la magistrature en République du Bénin, est abrogée.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.-

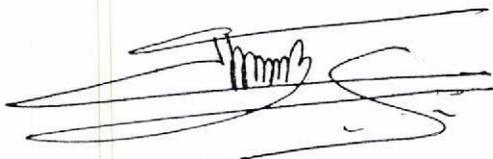
Fait à Cotonou, le 05 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre du Travail et
de la Fonction Publique,



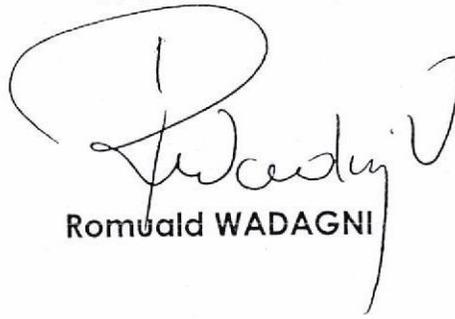
Adidjatou A. MATHYS

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MJL 2 – MTFP 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 19 – SGG 4
– JORB 1.